

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 16 janvier 2023, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Vincent Bérubé

M. Guillaume Dufour
M^{me} Emilie Dionne
M^{me} Marie-Claude Godin
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M. Bastien Gaudet, greffier.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeurs et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

1-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbaux - Séance extraordinaire et ordinaire du 19 décembre 2022

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

2-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tels que rédigés, les procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 19 décembre 2022.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

3-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés pour les périodes du 7 au 19 décembre 2022 et du 21 décembre 2022 au 10 janvier 2023, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 31 décembre 2022 ainsi qu'au journal des salaires de décembre 2022, le tout totalisant une somme de 778 904,86 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 2 019 775,43 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Assemblée publique de consultation - Règlement numéro 20-2022 ayant pour objet de modifier le plan de zonage et le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Ra34 à même la zone Cb5 de façon à y inclure une partie du lot 4 095 012

Le but de cette assemblée est de consulter les contribuables sur les dispositions du projet de règlement numéro 20-2022.

La modification au règlement de zonage numéro 21-90 apportée par le règlement numéro 20-2022 concerne l'agrandissement de la zone Ra34 à même la zone Cb5 de façon à y inclure une partie du lot 4 095 012. Le périmètre des zones visées par cette modification du plan et du règlement de zonage, soit les zones Ra34 et Cb5, est sommairement décrit comme contenu entre la 4^e avenue Painchaud au sud-est, le terrain de l'Évêché au sud-ouest, l'avenue de la Grande-Anse au nord-ouest et la 14^e rue Bérubé au nord-est.

Selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, cette modification est susceptible d'approbation référendaire. On doit donc adopter un second projet de règlement et faire paraître un avis public pour informer les personnes intéressées de la possibilité de demander que cette disposition soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Les personnes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement numéro 20-2022 peuvent le faire maintenant.

Commentaires sur le projet de règlement

Aucun commentaire.

Adoption - Second projet de règlement numéro 20-2022

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement numéro 20-2022, adopté lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement doit être soumis à la procédure de consultation publique conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

4-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le second projet de règlement numéro 20-2022, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Ra34 à même la zone Cb5 de façon à y inclure une partie du lot 4 095 012, soit adopté tel que rédigé.

Assemblée publique de consultation - Règlement numéro 24-2022 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

Le but de cette assemblée est de consulter les contribuables sur les dispositions du projet de règlement numéro 24-2022.

Le règlement numéro 24-2022 vise à régir les ententes relatives à des travaux municipaux qui peuvent intervenir entre la Ville et des promoteurs privés. Le règlement prévoit principalement les éléments suivants : les cas où la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement doivent être précédés de la conclusion d'une entente relative à des travaux municipaux, l'objet et le contenu de l'entente, l'établissement de la part des coûts

relatifs aux travaux, laquelle doit être fixée au cas par cas par résolution, ainsi que les garanties financières qui doivent être fournies par les promoteurs.

Ce règlement ne contient pas de dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.

Les personnes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement numéro 24-2022 peuvent le faire maintenant.

Commentaires sur le projet de règlement

Aucun commentaire.

Adoption - Règlement numéro 24-2022 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

ATTENDU qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 décembre 2022 et que le projet de règlement numéro 24-2022 a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 24-2022 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 24-2022 le greffier a fait mention de l'objet de celui-ci;

5-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement numéro 24-2022, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Adoption - Règlement numéro 25-2022 établissant les taux d'imposition pour l'année 2023

ATTENDU qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 décembre 2022 et que le projet de règlement numéro 25-2022 a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 25-2022 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 25-2022 le greffier a fait mention de l'objet de celui-ci;

6-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement numéro 25-2022, établissant les taux d'imposition pour l'année 2023, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Adoption - Règlement numéro 26-2022 établissant la tarification pour l'année 2023

ATTENDU qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 décembre 2022 et que le projet de règlement numéro 26-2022 a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 26-2022 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 26-2022 le greffier a fait mention de l'objet de celui-ci;

7-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement numéro 26-2022, établissant la tarification pour l'année 2023, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 1-2023 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 9-2020 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants

Madame la conseillère Emilie Dionne donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 1-2023 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 9-2020 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants.

Madame la conseillère Emilie Dionne présente et dépose séance tenante le projet de règlement numéro 1-2023. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Emilie Dionne , conseillère

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 2-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 1 580 000 \$ pour payer le coût de travaux municipaux pour le développement résidentiel du secteur de la rue du Verger

Madame la conseillère Marie-Claude Godin donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 1 580 000 \$ pour payer le coût de travaux municipaux pour le développement résidentiel du secteur de la rue du Verger.

Madame la conseillère Marie-Claude Godin présente et dépose séance tenante le projet de règlement numéro 2-2023. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Marie-Claude Godin, conseillère

Réfection de la 3^e rue Fraser et de la 6^e avenue Pilote - Services professionnels en ingénierie - Attribution de contrat

8-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de services de Bouchard service-conseil s.e.n.c., datée du 9 novembre 2022, relative à l'élaboration de plans et devis pour la réfection de la 3^e rue Fraser et de la 6^e avenue Pilote, le tout tel que décrit à ladite offre;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense approximative de 5 265 \$ (compte tenu qu'elle peut varier en fonction des heures réellement travaillées), toutes taxes en sus, payable à même les prévisions budgétaires de l'année 2023;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2023.

Isabelle Lemieux, trésorière

Élaboration d'un plan de l'état des lieux pour les 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e Rues et les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e Avenues - Services professionnels en arpentage - Attribution de contrat

9-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de services de Bouchard service-conseil s.e.n.c., datée du 28 novembre 2022, relative à l'arpentage et à l'élaboration d'un plan de l'état des lieux pour les 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e Rues et les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e Avenues, le tout tel que décrit à ladite offre;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense approximative de 18 800 \$ (compte tenu qu'elle peut varier en fonction des heures réellement travaillées), toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Acquisition d'unités de climatisation pour les bureaux de l'hôtel de ville

10-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de Ferblanterie C L Ventilation inc. et d'acquérir douze thermopompes LG de type mural, une d'une puissance de 12 000 BTU et onze d'une puissance de 9 000 BTU, pour les bureaux de l'hôtel de ville, le tout aux conditions et tel que décrit à ladite offre;

DE DÉCRÉTER, pour l'acquisition desdites thermopompes, une dépense maximale de 47 080 \$, toutes taxes en sus, laquelle dépense sera payable à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

D'AUTORISER M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2023.

Isabelle Lemieux, trésorière

Acquisition de lumières à DEL pour le terrain de baseball

11-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de 9321-0862 Québec inc. datée du 21 octobre 2022 et d'acquérir 42 lumières de stade LED d'extérieur (Stadium 600 Watt FL-07-G9) pour le terrain de baseball pour adultes de la Ville, le tout aux conditions et tel que décrit à ladite offre;

DE DÉCRÉTER, pour l'acquisition desdites lumières, une dépense maximale de 41 790 \$, toutes taxes en sus, laquelle dépense sera en partie remboursée, à hauteur de 19 445,00 \$, à même la somme reçue dans le cadre du Programme d'aide financière Solutions efficaces d'Hydro-Québec;

D'AUTORISER Mme Isabelle Lemieux, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Consultations juridiques - Service Première ligne

12-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la proposition de la firme DHC Avocats inc. pour des services juridiques à être rendus en 2023, incluant, entre autres, le service illimité de consultations téléphoniques, le tout tel que décrit et aux tarifs identifiés à l'offre datée du 28 octobre 2022.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2023.

Isabelle Lemieux, trésorière

Société d'histoire et de généalogie de la Côte-du-Sud – Soutien financier de la Ville – Protocole d'entente

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'encourager et de soutenir la mission de la Société d'histoire et de généalogie de la Côte-du-Sud, particulièrement pour le maintien et la gestion du centre régional d'archives;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser la nature du soutien de la Ville et de s'entendre sur les résultats mesurables souhaités annuellement de la part de la Société;

13-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente identifiant le soutien financier consenti par la Ville de La Pocatière à la Société d'histoire et de généalogie de la Côte-du-Sud, pour les années 2023, 2024 et 2025, soit une aide financière d'un montant de 6 000 \$ par année;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2023, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Musée québécois de l'agriculture et de l'alimentation - Soutien financier de la Ville - Protocole d'entente

CONSIDÉRANT le rayonnement local et régional du Musée québécois de l'agriculture et de l'alimentation (le Musée);

CONSIDÉRANT que le Musée est une institution phare pour la promotion et la diffusion de la culture et, de plus, qu'il a une dynamique en lien avec les caractéristiques historiques et actuelles du milieu pocatois;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de soutenir la mission et l'action du Musée;

14-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente qui précise le soutien financier offert par la Ville de La Pocatière au Musée québécois de l'agriculture et de l'alimentation, ainsi que les engagements et responsabilités de chaque partie pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025;

DE DÉCRÉTER une dépense annuelle de 8 000 \$, payable en deux versements de 4 000 \$ chacun, en juin et décembre de chaque année;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2023, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

VRILLE Art actuel - Soutien financier de la Ville - Protocole d'entente

CONSIDÉRANT l'importance que la Ville accorde à la culture;

CONSIDÉRANT l'expertise et la notoriété de VRILLE Art actuel (VRILLE) dans le secteur des arts et de la culture, entre autres auprès d'institutions publiques reconnues tel le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ainsi que le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ);

CONSIDÉRANT le rayonnement local, régional et provincial de VRILLE;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de soutenir la mission de VRILLE et de l'appuyer dans la réalisation de son plan de développement;

CONSIDÉRANT que les parties aux présentes reconnaissent les avantages d'une collaboration pour consolider le fonctionnement et le financement de VRILLE;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour la Ville, de clarifier la nature du soutien qu'elle entend offrir à VRILLE;

15-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente qui précise le soutien financier offert par la Ville de La Pocatière à VRILLE Art actuel (VRILLE), ainsi que les engagements et responsabilités de chaque partie pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025;

DE DÉCRÉTER une dépense annuelle de 18 000 \$, payable en deux versements de 9 000 \$ chacun, en janvier et juin de chaque année;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2023, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Plan de protection des sources d'eau potable pour la Ville de La Pocatière - Demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT que la Ville désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

16-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;

QUE M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

Demande au ministère de la Santé et des Services sociaux - Conversion d'horaire des ambulanciers

CONSIDÉRANT que l'horaire de faction est un système désuet qui compromet le recrutement de nouveaux paramédics parce qu'il impose une contrainte de résidence et parce qu'il nuit à une bonne conciliation travail-famille;

CONSIDÉRANT que l'horaire à l'heure permet une plus grande rapidité d'intervention des paramédics et que l'adoption d'un tel horaire permettrait une meilleure protection de la santé et la sécurité des citoyens desservis;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux a permis la conversion des horaires de faction en horaires à l'heure dans plusieurs secteurs du Bas-Saint-Laurent dont la population est moindre que celle du Kamouraska;

CONSIDÉRANT que, depuis la conversion d'horaire de l'une des deux unités mobiles de la société Ambulance Chouinard inc., l'unité à l'heure est fréquemment transférée à la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri en application du principe du déploiement dynamique, et qu'en son absence, c'est l'unité sur horaire de faction qui continue de desservir les citoyens de la Ville et des municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'un horaire à l'heure pour la deuxième unité mobile permettrait d'implanter un déploiement dynamique conséquent qui ne pénaliserait plus les citoyens de la Ville et des municipalités environnantes, qui sont encore desservis par l'unité sur horaire de faction et dont la santé et la sécurité sont mises en péril par le maintien d'un tel horaire;

17-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil de la Ville de La Pocatière demande au ministère de la Santé et des Services sociaux de procéder à une conversion d'horaire en abolissant le dernier horaire de faction toujours en vigueur pour la deuxième ambulance desservant La Pocatière et les municipalités environnantes, et en instaurant un horaire de quarts à l'heure;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au ministère de la Santé et des Services sociaux, aux députés provinciaux, à l'UMQ, à la FQM, à la MRC de Kamouraska ainsi qu'aux municipalités avoisinantes.

Contrat de travail de la coordonnatrice des Services horticoles - Modification

Sujet retiré

Organisation municipale de la sécurité civile - Constitution

ATTENDU que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU que les municipalités sont exposées à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de La Pocatière reconnaît que cette dernière peut être touchée par un sinistre en tout temps;

18-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions ci-dessous identifiées :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Cédric Gagnon
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Bastien Gaudet
Responsable de la mission <i>Administration</i>	Isabelle Lemieux
Responsable substitut de la mission <i>Administration</i>	Karine Charrois
Responsable de la mission <i>Communication</i>	Louise Lacoursière

Responsable substitut de la mission <i>Communication</i>	Julie Hudon
Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Stéphane Dubé
Responsable substitut de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Patrick Lemieux
Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Élisabeth Bercegeay
Responsable substitut de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Anny Morin
Responsable de la mission <i>Services techniques</i>	Stéphane Roy
Responsable substitut de la mission <i>Services techniques</i>	Michel Francoeur
Responsable <i>Logistique du CCMU</i>	Kathy Chamberland
Responsable substitut <i>Logistique du CCMU</i>	Hilaire Beaulieu

Cette résolution abroge toute nomination antérieure concernant l'organisation municipale de la sécurité civile de la municipalité.

Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Cédric Gagnon, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a engagées, depuis le dernier dépôt d'un pareil rapport, en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Les questions adressées au conseil portent sur les sujets suivants :

- Un citoyen demande au conseil de préciser l'emplacement exact des travaux de réfection à venir sur la 3^e rue Fraser et la 6^e rue Pilote. Il se demande aussi si ces travaux sont liés à une précédente demande de travaux effectuée auprès du ministère des Transports
- Un citoyen se renseigne sur l'arpentage des 3^e à 9^e Rues et des 5^e à 8^e Avenues et souhaite savoir ce qu'est le résultat recherché. Il souhaite aussi connaître la démarche qu'il doit réaliser s'il souhaitait faire enfouir des fils électriques, et si c'était possible de les faire passer sous les infrastructures de la Ville.
- Luc Pelletier, propriétaire du Grand Labyrinthe Kamouraska, souhaite remercier la Ville et le conseil pour la motion de félicitations qu'elle lui a fait parvenir pour la réalisation de son record Guinness, et fait cadeau à la Ville du certificat original du record Guinness encadré

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

20-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité
des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h33.